



# SOLDIS Info n° 17

Association nationale pour la mémoire  
des militaires portés disparus en Algérie

*« Un homme n'est jamais tout à fait mort,  
tant qu'il y a quelqu'un pour prononcer son nom »  
Antoine de SAINT-EXUPERY*

SOLDIS INFO N° 17 JANVIER 2024

## Aujourd'hui comme hier

L'Association SOLDIS s'est toujours tenue à l'écart des polémiques et des controverses liées à l'histoire des relations entre la France et l'Algérie, se contentant de rappeler l'existence du dossier des militaires français portés disparus entre 1954 et 1962.

L'actualité récente au Proche-Orient a tragiquement rappelé ces tragiques événements de la Guerre d'Algérie : massacres, assassinats barbares, otages, prisonniers.

Autant d'images tapies dans les mémoires et à nouveau remontées à la surface.

On aurait aimé que, il y a maintenant plus de soixante ans, l'émotion soit aussi forte dans l'opinion publique française, quand nos familles, nos amis, nos concitoyens, nos soldats étaient eux aussi victimes d'une semblable barbarie.

On aimerait, aujourd'hui, que le même élan de compassion pour les 8 otages français victimes de cet aveuglement terroriste, s'adresse aussi aux 652 militaires français et aux 1700 disparus civils, portés disparus hier en Algérie, victimes d'un autre terrorisme.

Car les événements récents ont clairement fait apparaître les souffrances que peuvent ressentir ceux qui pleurent la perte d'un être aimé, d'un ami, d'un voisin, d'un soldat dont, soudainement, on ne sait plus rien. La peine ne s'efface pas avec le temps, hélas !

Pour les militaires, la disparition est un fait qui n'est pas inconnu dans toute guerre classique. Mais les lois de la guerre, établies tout au long des siècles, en ont codifié la pratique, cherchant à en humaniser les conditions.

Rien de tel ici, aujourd'hui comme hier. Les captifs d'aujourd'hui sont, comme les militaires prisonniers hier en Algérie, comme dans l'Antiquité la plus reculée, des otages qui peuvent être sacrifiés sans remords.

Et les proches demeurent dans cette cruelle incertitude, dans ce doute permanent, dans ce deuil impossible, dont chacun peut aujourd'hui mesurer le poids. Souhaitons que ceux d'aujourd'hui n'entrent pas dans cette longue nuit qui cerne ceux d'hier, depuis plus de soixante ans.

Devant ces souffrances indicibles, on ne peut qu'espérer que les responsables politiques des pays concernés fassent l'effort de s'entendre pour apporter des réponses à ceux qui, aujourd'hui, rejoignent dans une longue et lancinante attente ceux d'hier ...

Général (2S) Henry-Jean FOURNIER  
Président de SOLDIS

# L'angoisse d'une mère

**Le 23 novembre 1959, le soldat Michel LEFEVRE disparaissait au cours d'une opération, à la suite d'une chute dans un oued en crue. Le récit qui suit est celui du combat d'une mère qui refuse d'accepter une mort que personne n'est en mesure de lui expliquer ni de justifier.**

Le 23 novembre 1959, la harka du 51<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie, renforcée par un groupe de dix hommes de la 8<sup>ème</sup> compagnie, participe, dans la matinée, à une opération de bouclage qui s'achève vers 11 h 00.

L'unité reçoit alors l'ordre de se rendre dans la région de Fedj M'Zala, pour y assurer la surveillance d'un chantier de réfection d'une piste, dans la région d'El Ayachi, travail effectué par une centaine de prisonniers détachés du Centre de Transit.

Mais en début d'après-midi, une pluie intense empêche tout travail et les différents détachements reçoivent l'ordre de regagner leurs cantonnements.



Sachant qu'il allait devoir traverser le radier de l'Oued Raïba, le lieutenant chef de la harka demande la mise en place d'un camion de dépannage à hauteur de ce radier au cas où la traversée s'avérerait difficile. Son convoi comprend une jeep radio, 4 camions de type GMC et un scout-car.

Parvenu au point de passage du radier, là où le matin même, l'oued ne faisait que quelques mètres de large, l'officier constate que l'oued est maintenant large d'une vingtaine de mètres et que le radier se trouve complètement sous l'eau, avec un courant assez vif. Le premier camion s'engage lentement et franchit sans difficulté.

Le lieutenant décide alors de faire traverser sa jeep en étant prise en remorque par le second GMC. Auparavant, il fait débarrasser la jeep de ses matériels radio et monte lui-même dans le GMC conduit par le soldat Michel LEFEVRE.

Parvenu au milieu du gué, le camion cale son moteur et ne peut plus redémarrer. L'eau atteint le niveau des sièges et le conducteur sort de la cabine pour grimper sur le toit. Resté seul, le lieutenant tente d'empêcher le GMC de glisser, en passant une vitesse et en serrant le frein à main. Mais rien n'y fait : le véhicule continue sa glissade dans le lit de l'oued. L'eau continuant à monter, le lieutenant se réfugie également à l'extérieur de la cabine.

Le sous-officier adjoint, resté sur la berge avec les autres véhicules, s'engage alors dans la rivière, avec de l'eau jusqu'à la poitrine, en tirant un câble depuis le scout-car. Le lieutenant le récupère et parvient à glisser le câble aux occupants de la caisse du GMC. Pendant ce temps-là, le soldat LEFEVRE entreprend de couper la bâche de la caisse du GMC, afin de permettre aux occupants (prisonniers et harkis) de s'échapper.

Soudain, une sorte de vague très haute survient et submerge tout sur son passage, renversant la jeep et entraînant le camion qui, heureusement se bloque contre les restes d'une ancienne pile de pont presque totalement immergée, sur laquelle les passagers du camion trouvent cependant un refuge provisoire. Tandis que le lieutenant et le sous-officier parviennent à gagner la berge à l'aide du câble.

Aussitôt sur la rive, ils tentent alors de sauver les hommes de la pile, en leur jetant une corde et en criant pour donner des ordres, mais sans être entendu en raison du vacarme assourdissant de l'oued. Sur la pile, quelques hommes se laissent aller à la panique et l'un d'eux, un harki, tombe à l'eau après s'être encordé. Il est hissé sur la berge, sain et sauf. Un autre homme se jette à l'eau et peut heureusement être récupéré par une équipe envoyée en aval pour tenter d'attraper les naufragés au passage.

Les autres personnels, après avoir réussi à s'encorder sur une nouvelle amarre, s'engagent dans l'oued, mais soudain, la corde casse et l'eau emporte les derniers encordés, le soldat LEFEVRE, ainsi qu'un prisonnier. Tous deux disparaissent hors de vue.

Un instant plus tard, le soldat Jean TASTE, encore réfugié sur la pile, ayant sans doute perdu l'équilibre, tombe à son tour dans l'eau. Il est aussitôt entraîné par le courant, sans que l'élément de recueil puisse l'intercepter.

Les deux derniers survivants restés sur la pile devront être hélitreuillés par un hélicoptère arrivé en renfort avec le commandant du bataillon.



A l'heure du bilan, après avoir ranimé et évacué les survivants, il est constaté la disparition de trois hommes : les soldats LEFEVRE et TASTE, ainsi qu'un détenu. Des recherches sont alors entreprises le long de l'oued, mais sans succès. Comme l'écrira plus tard le lieutenant à la mère de Michel LEFEVRE, tout a été tenté :

« Nous avons cherché partout ; sondé avec des gaffes les gouffres, descendu avec des cordes dans les grottes de Bou-Akaz, où la rivière effectue un passage souterrain. Nous n'avons, hélas, rien trouvé. Un riverain a-t-il trouvé le corps ? L'a-t-il enterré sans prévenir l'autorité militaire malgré les demandes et les recherches effectuées ? Ou bien est-il resté dans un gouffre ? Ou bien, au contraire, a-t-il été emporté plus loin, dans l'Oued Kebir ? Je ne le sais pas. Nous ne le savons pas. »

### L'angoisse de ne pas savoir

Commence alors pour la famille une longue attente, troublée de questions sans réponse. L'espoir renaît lorsque sonne la fin de la guerre, en 1962 et que l'on se prend à espérer obtenir de l'ancien adversaire quelques informations sur le sort des disparus susceptibles de figurer parmi des prisonniers. La mère de Michel LEFEVRE poursuit alors une croisade désespérée qu'elle a entreprise dès le lendemain de la disparition de son fils, en écrivant à tous ceux qu'elle a estimé en mesure de lui donner des nouvelles : le lieutenant commandant de compagnie, la gendarmerie du village de FEDJ, sans succès.

Car les parents des deux soldats portés disparus avaient bien reçu, immédiatement après les faits, la classique lettre du chef de corps qui accompagne de telles circonstances, leur annonçant que les corps n'avaient pas pu être retrouvés: Il ne s'était cependant pas prononcé sur leur décès, laissant toutefois entendre que celui-ci ne semble pas faire de doute.

Mais, pour la mère de Michel LEFEVRE, le doute existe bien et elle veut savoir ce qu'il est advenu de son fils, d'autant plus qu'elle a déjà connu ce type de drame dans son enfance, endeuillée, l'année même de sa naissance, par la perte de son père, porté disparu dès le début de la 1ère Guerre mondiale.

Elle devra aussi se battre seule, comme sa mère, quarante ans plus tôt, car son mari, père de Michel LEFEVRE, est décédé peu de temps après la disparition de son fils, miné par le chagrin.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1962, c'est donc une femme profondément meurtrie qui écrit à Pierre MESSMER, ministre de la Guerre :

« Mon fils a disparu le 23 novembre 1959 et depuis cette date, en dépit de mes écrits auprès de ses chefs et de mes demandes auprès de la Croix Rouge Internationale, nous vivons dans l'angoisse : qu'est devenu notre fils ? Il est de mon devoir de mère de savoir si le gouvernement a envisagé des requêtes auprès du nouveau gouvernement algérien. D'après la presse, la Croix Rouge arrive à définir les cas de disparitions des Européens. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour nos militaires dont, depuis des années, nous ne savons rien. Si par miracle quelques-uns étaient encore en vie, qu'attend le gouvernement pour obtenir leur libération ? Et s'ils ne sont plus en vie, le respect d'un cadavre s'impose. Que des recherches soient effectuées pour nous rendre au moins leur corps. Nous avons pu accepter des cas de disparition comme celui de mon père, en août 1914, car nous avons admis la difficulté de mettre un nom sur un corps meurtri par les blessures. Mais prenant le cas de mon fils, il est difficile de vivre avec cet angoissant silence qui persiste malgré les accords d'Evian. C'est pourquoi, monsieur le Ministre, je m'adresse à vous, à votre conscience d'homme et peut-être de père. ... »

Pour tenter de répondre à cette émouvante demande, l'administration ordonne qu'une enquête soit effectuée auprès de deux militaires ayant effectué leur service en même temps que Michel LEFEVRE et dont la famille a communiqué les noms, par l'intermédiaire d'une lettre du maire de COURTRY (Seine-et-Marne), village natal de Michel LEFEVRE.

Mais la Gendarmerie n'en retrouve qu'un seul, dont l'interrogatoire n'apporte rien de nouveau par rapport au compte rendu officiel du lieutenant qui commandait alors le détachement.

Puis la machine administrative se met ensuite en route et, fin décembre 1962, la Direction du personnel civil du ministère des armées, en charge des dossiers des militaires portés disparus confirme à Mme LEFEVRE la disparition de son fils en lui rappelant, presque agacée, qu'on lui a déjà indiqué qu'il « devait être considéré comme ayant péri. »



**Soldat de 1ère classe  
Michel LEFEVRE**

**Né le 27 septembre 1937 à COURTRY (77)  
Ouvrier agricole**

**Appelé le 01.11.1957 (Cgt 1957/2B)  
Nommé 1ère classe le 01.12.1958**

**Affecté le 09.01.1959  
au 51ème régiment d'Infanterie en Algérie  
Maintenu sous les drapeaux le 01.05.1959**

**Porté disparu le 23.11.1959**

**Soldat de 2ème classe  
Jean TASTE**

**Né le 27 mai 1939 à Escource (40)  
Ouvrier agricole**

**Appelé le 01.07.1959 (Cgt 1959/1C)**

**Affecté le 12.11.1959  
au 51ème régiment d'Infanterie en Algérie**

**Porté disparu le 23.11.1959**

Le rédacteur précise en outre que, le corps n'ayant pas été retrouvé, il faudrait que la famille exprime une demande de jugement déclaratif de décès afin de pouvoir faire établir un acte de décès. La pauvre femme est désemparée, non seulement par la froideur du texte, mais aussi parce que cela ne répond pas à sa question : où est le corps de son fils ? En outre, on lui demande de faire une démarche l'obligeant à reconnaître elle-même la mort de son fils. Un véritable déchirement pour une mère!

Implacablement, les mécanismes administratifs s'enchaînent et, au mois de mars 1963, une nouvelle lettre du ministère vient raviver le doute car le rédacteur écrit :

*« En raison de la certitude que j'ai, à présent, du décès du soldat Michel LEFEVRE, certitude qui réside, d'une part, de l'absence de toute nouvelle de ce militaire depuis la date de sa disparition, d'autre part **d'informations recueillies de source sûre**, il convient de régulariser sa situation au regard de l'état-civil et je demande à cet effet au Procureur de la République de prononcer un jugement déclaratif de décès. »*

### **Le besoin de savoir**

La pauvre femme ne sait heureusement pas que la formulation de cette lettre est identique pour l'ensemble des militaires portés disparus faisant l'objet de cette procédure. En outre, elle ne retient que les termes indiquant que de nouvelles informations ont été obtenues. Elle veut donc savoir ce que l'on aurait ainsi appris :

*« Est-ce que les informations recueillies de source sûre dont vous faites allusion dans votre dernière lettre pourraient m'être communiquées, à seule fin de m'éclairer.*

*Est-ce que l'enquête déclenchée par le ministère des Anciens Combattants dont j'avais été avisée par une lettre du 9 octobre aurait aboutie et que son résultat ne m'a pas été communiqué ? »*

Puis, envahie par la douleur et le doute à nouveau réveillé par cette lettre, elle ajoute :

*« Il est inadmissible que les corps ne soient jamais retrouvés lorsqu'on connaît l'endroit de la chute. Les recherches furent effectuées sur 5 kms, renseignements pris auprès des riverains existants, mais une zone provisoirement incontrôlée ne put être explorée. Aujourd'hui, avec l'indépendance algérienne, cette zone peut livrer son secret car un cadavre ne disparaît pas facilement et le respect s'impose devant lui. L'Armée devrait être en devoir de nous rendre le corps de nos enfants qu'elle a su appeler et qui lui ont répondu en effectuant leur service militaire. »*

La réponse à cette ultime lettre sera un courrier froidement administratif accompagnant l'envoi du jugement déclaratif de décès, prononcé le 8 mai 1963 par le Tribunal de Grande Instance de MEAUX, suivi de l'attribution de la mention « MORT POUR LA FRANCE », le 29 juin 1963. Puis c'est la réception par la Poste, d'une croix de la valeur militaire avec palme et la citation suivante, qui ne dit rien des faits réels :



**« Excellent soldat du contingent qui a participé à de nombreuses opérations de maintien de l'ordre en Algérie. A trouvé une mort tragique le 23 novembre 1959 au retour d'une opération aux environs de FEDJ M'ZALA (Zone Est Constantinois). »**

### **Le droit de savoir**

L'attitude de cette mère, sans doute exacerbée par son précédent drame familial, est toutefois bien caractéristique des familles de disparus qui, confrontées à un deuil impossible en l'absence de corps, et laissées dans une ignorance totale, aggravée par la froideur administrative, donnent alors libre cours à leur imagination pour tenter de comprendre ce qui est advenu de leur disparu. Et, si les proches finissent par se résigner avec le temps qui passe, ils conservent cependant un seul espoir: retrouver le corps du disparu.

Ou, au minimum, SAVOIR exactement ce qui s'est passé.

Mais de nombreux parents resteront à jamais devant leurs interrogations, jusqu'à ce que leur propre mort, souvent rapide, vienne enfin leur apporter la paix.

Mme LEFEVRE vécut ainsi dans le désespoir jusqu'à la fin de ses jours. Et l'on peut presque se réjouir que personne ne lui ait jamais communiqué l'information suivante, qui n'aurait malheureusement fait qu'accroître son doute et son désespoir.

Quelques jours après la disparition de Michel LEFEVRE, à la suite de l'interrogatoire d'un prisonnier rebelle, membre de la Nahia 212 et de la Kasma 2123, capturé le 5 décembre 1959 dans la région, celui-ci déclara que deux soldats français avaient été capturés dans la région de CHATEAUDUN DU RHUMEL (Mechta TARHERSAT), à quelques kilomètres du lieu de l'accident. Il identifia formellement le soldat LEFEVRE sur les photos qui lui furent présentées. En revanche, il ne put reconnaître le soldat TASTE.

Michel LEFEVRE aurait-il donc survécu à sa chute dans l'oued ? A-t-il été retrouvé par des habitants ? A-t-il été ensuite remis à cette unité rebelle ? S'agit-il d'autres prisonniers, également capturés à la même période, mais beaucoup plus au nord, dans la région de Djidjelli ?

Seul l'accès aux archives de l'armée algérienne concernant la Nahia 212 permettra peut-être un jour, de lever ces interrogations et d'apporter une réponse, même posthume, à l'angoisse de cette mère...

# HOMMAGES AUX DISPARUS

Le 25 août 2023, la ville d'AIRE-SUR-LA-LYS (62) a rendu hommage à un enfant du pays, Jean-Pierre BRILLOUET, porté disparu en Algérie le 8 juillet 1962, à proximité d'Oran, au lendemain des massacres d'Européens qui se sont produits dans cette ville.

Une plaque, placée sur une chapelle dans son village natal, a été inaugurée en sa mémoire.

## 12 | AIRE-SUR-LA-LYS ET SON

### HOMMAGE

# Jean-Pierre Brillouet, disparu en Algérie

**AIRE-SUR-LA-LYS** Anciens combattants, élus et amis étaient présents ce vendredi 25 août pour rendre hommage à Jean-Pierre Brillouet, disparu en Algérie.

VALÉRIE PÉREL

**O**riginaire du hameau de Widdebrouck, Jean-Pierre Brillouet est né en février 1940. Pour son service militaire, il décide de devancer l'appel de 2 mois et rejoint le 24<sup>e</sup> régiment de Spahis dès le 1<sup>er</sup> janvier 1960, en Allemagne.

#### LA GUERRE D'ALGÉRIE

Nommé maréchal des logis, il est affecté au 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine et rejoint l'Algérie le 25 février 1961. Son frère Jean-Claude, lui aussi dans l'armée de l'air a quitté l'Algérie la veille. Dans la nuit du 7 au 8 juillet 1962, Jean-Pierre Brillouet est enlevé avec 3 autres militaires, aux environs de Aïn El Turck, au nord ouest d'Oran. « Il y a eu beaucoup d'enlèvements en Algérie » explique Jean-Claude. Le rapport de l'armée affirme que les 4 hommes sont partis vers 21h30, après l'appel. La famille apprend sa disparition par les gendarmes, chargés de retrouver le « déserteur ». « Il était militaire. Il n'avait pas l'esprit déserteur » affirme Jean-Claude. Le corps de Jean-Pierre Brillouet n'a jamais été retrouvé. Le 8 août 1963, le tribunal de grande instance de Saint-Omer déclare le décès du jeune Airois, avec la mention « mort pour la France. »



Nadine et Jean-Claude Brillouet, très émus, lors de l'inauguration de la plaque commémorative.

Jean-Pierre Brillouet était titulaire de la Croix de la valeur militaire avec étoile de bronze et citation à l'ordre du régiment. Il s'était distingué dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juin 1961 où il a permis à son peloton de surprendre un mortier rebelle en action et de l'obliger à lâcher la position en abandonnant les munitions.

#### UNE VIE DE RECHERCHES

Depuis 1962, Jean-Claude effectue des démarches pour savoir ce qui

est arrivé à son frère. Il est intervenu auprès d'associations d'anciens combattants en Algérie... sans résultats. « J'ai remué ciel et terre » avoue-t-il, plein d'émotion. En début d'année, il a contacté les anciens combattants d'Aire-sur-la-Lys pour rendre un hommage à son frère disparu. Ce vendredi, 25 août, une plaque commémorative était apposée sur la chapelle du Widdebrouck. Un hommage qui permettra de ne jamais oublier Jean-Pierre Brillouet. ■

# HOMMAGES AUX DISPARUS

Dans le numéro de Juillet-Août 2023 de son journal « LA SAVOIE COMBATTANTE », l'Union Fédérale des Associations d'ACVG de la Savoie a rendu compte de la visite de M. Jacques PERNET, de SAINT-REMY DE MAURIENNE, au Monument des disparus au pied duquel il a déposé un bouquet.

M. PERNET conclut son article adressant « un grand merci à SOLDIS pour le travail accompli afin de rendre, 60 ans après, un bout de terre de France à nos frères d'armes disparus dans le conflit algérien. »

No. 204  
JUILLET-SEPT  
2023

## LA SAVOIE Combattante

Pages spéciales des fédérations locales

UNION FEDERALE DES ASSOCIATIONS D'ACVG DE LA SAVOIE  
Rédaction & Administration : Immeuble le Signal, Allée A - 159, Allée Albert-Sylvestre - 73000 CHAMBERY - Téléphone : 04 79 33 25 71  
Permanence : Vendredi de 13h30 à 17h30 (hors vacances scolaires) - E-mail : ufacvg.savoye@orange.fr

### SAINT-REMY-DE-MAURIENNE



## Monument des militaires français disparus en Algérie

Il se trouve à Port-Vendres où beaucoup d'entre nous ont pris le bateau. C'est grâce à SOLDIS ALGÉRIE que ce monument a pu voir le jour. Il a été inauguré le 30 août 2022 par Madame Patricia MIRALLÈS, secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire. C'est un ensemble de 12 plaques de marbre où sont gravés les noms des 652 disparus. Au-dessus flotte le drapeau français. Afin de rendre hommage, j'ai déposé un bouquet de fleurs au nom de notre association de Saint Rémy de Maurienne. Un grand merci à SOLDIS ALGÉRIE pour le travail accompli afin de rendre 60 ans après un bout de terre de France à nos frères d'armes disparus dans le conflit algérien. ▲

Jacques PERNET

Au mois de septembre 2023, un autre Ancien d'Algérie est venu, de Bretagne, rendre hommage aux disparus et a eu l'excellente idée de réaliser une carte postale du Monument qu'il a diffusée à ses amis. Bravo pour cette initiative ! Idée qui sera sûrement reprise par SOLDIS un jour prochain....



A LESPARE(33), ville natale du spahi Michel CASTERA, porté disparu le 5 mai 1960, un ami de SOLDIS a signalé que son nom avait été donné à une rue de la ville.

**SOLDIS rappelle qu'elle peut apporter son concours à toute initiative visant à honorer la mémoire d'un militaire porté disparu en Algérie**

# RECOMPENSE MORALE DE LA NATION

Conçue comme une récompense morale nationale, l'attribution de la mention « Mort pour la France » a parfois tendance à être confondue, de nos jours, avec une hypothétique mention « Mort parce que Français », notamment pour les victimes d'actes de terrorisme.

Une importante différence doit cependant être soulignée, car, dans le cas des militaires, il s'agit de reconnaître le service de la France jusqu'au sacrifice suprême et volontairement consenti, en toute connaissance de cause, du fait d'un engagement personnel ou de l'acceptation des lois de la République.

Dans le second cas, il s'agit de personnes ayant perdu la vie, parfois du fait de leur fonction, mais de manière circonstancielle et surtout, involontaire.

## LA MENTION MORT POUR LA FRANCE

La mention « MORT POUR LA FRANCE » (MPF) a été instituée par la loi du 2 juillet 1915 qui, à l'égard des militaires, en réservait l'attribution exclusivement à ceux qui étaient tués à l'ennemi ou morts des suites de leurs blessures ou d'une maladie contractée sur le champ de bataille.

À l'issue de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale, et selon les différentes conditions d'engagement des armées françaises, ces dispositions initiales ont évolué, en étendant peu à peu les conditions d'attribution de la mention à d'autres catégories d'ayants-droit.

C'est ainsi que, quelques mois après le début des « événements d'Algérie », la loi du 3 avril 1955 (article 21) a étendu cette attribution aux morts survenus à l'occasion des mesures de maintien de l'ordre sur les territoires de l'Union française situés hors de la métropole. En Algérie, elle prend effet, rétroactivement, à compter du 31 octobre 1954.

La loi prévoit que cette mention est inscrite sur l'acte de décès de l'intéressé.



On notera que l'attribution de cette mention est perçue par le législateur comme une « récompense morale nationale » et qu'il convient donc de limiter son champ d'application pour éviter les abus de nature à en dévoyer le sens.

Le symbole le plus connu de cette mention est l'Inconnu qui dort sous l'Arc de Triomphe, à Paris.

Dans le cas particulier des militaires français portés disparus en Algérie, l'attribution de cette mention n'a pu être effectuée qu'après la déclaration de décès qui, dans le cas d'une disparition, intervenait au terme d'un jugement déclaratif de décès, officialisant la mort de l'intéressé.

En outre, l'attribution de la mention faisait l'objet d'un examen pour définir si l'intéressé était bien mort dans les conditions définies par la loi, afin de ne pas prendre le risque de dénaturer l'octroi de cette récompense morale, tant à l'égard des autres Morts pour la France qu'à l'égard de leurs camarades survivants, connaissant généralement les conditions de la mort.

Mais, en ce qui concerne les disparus, cet examen n'a pu être effectué que de manière très théorique, puisque la reconnaissance juridique des décès n'est survenue que plusieurs années après la disparition des intéressés.

La liste des disparus étant elle-même inexistante, il n'a donc pas été procédé à un examen complet de tous les dossiers et des lacunes existent donc. L'Association SOLDIS s'est d'ailleurs employée à faire rectifier les oublis les plus criants, en demandant à l'ONACVG de procéder à des attributions complémentaires, notamment pour les militaires français de souche nord-africaine portés disparus, principalement au combat, dans les mêmes conditions que des militaires français de souche européenne ayant obtenu cette mention.

On observe d'ailleurs qu'il n'existe aucune liste officielle nominative des militaires français déclarés morts pour la France. Pour la guerre d'Algérie, la seule liste connue est celle qui défile sur le monument du Quai Branly (et sur le site Mémoire des Hommes), mais l'une comme l'autre ne s'appuie sur aucun document écrit officiel, du moins à la connaissance de SOLDIS, qui n'a jamais pu en avoir une copie, ni même la référence.



## LA CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE

**L'attribution de la Croix de la Valeur Militaire** a connu les mêmes errements.

Créée le 11 avril 1956, par décret, cette décoration, destinée à récompenser les personnels militaires participant aux opérations de maintien de l'ordre en Algérie, a tout d'abord portée le nom de Médaille de la Valeur militaire avant de prendre, six mois plus tard, l'appellation de Croix de la Valeur militaire.

Elle était attribuée sur proposition de l'autorité militaire dont dépendait le militaire, (en principe le chef de corps) qui rédigeait à cet effet une proposition de citation décrivant les faits ayant entraîné cette demande de récompense.

Dans le cas particulier des militaires portés disparus, la Croix de la Valeur Militaire fut presque systématiquement attribuée en même temps que la mention MPF, accompagnée ou pas de la Médaille Militaire pour les soldats et les sous-officiers et, beaucoup plus rarement, de la Légion d'Honneur pour les officiers.

Mais cette attribution survenant, comme on l'a vu précédemment, plusieurs années après les faits, il est fréquemment arrivé que la rédaction des citations accompagnant cette décoration soit difficile à effectuer par les responsables désignés pour cet office d'autant plus délicat qu'il était réalisé a posteriori.

Ceux-ci ne disposaient en effet que des dossiers administratifs, souvent laconiques. En outre, les circonstances des disparitions ne se prêtaient pas toujours à l'écriture de faits héroïques justifiant l'attribution de la décoration. C'est pourquoi certains textes de citation peuvent paraître, aux yeux des spécialistes, assez déconnectés de la réalité des faits.

On notera enfin que, dans le cas des militaires français de souche nord-africaine, l'attribution de la mention MPF comme de la Croix de la Valeur Militaire a été beaucoup plus parcimonieuse, en raison des soupçons de désertion qui pesaient plus lourdement et souvent injustement, sur leur cas.

L'Association SOLDIS s'est néanmoins attachée à rechercher tous les textes des citations attribuées. Cette recherche n'offre cependant aucune garantie d'exhaustivité, en raison du nombre de décorations attribuées pendant cette période. Il n'existe d'ailleurs aucun document officiel récapitulant les citations accordées durant cette période.

Cette difficulté, ajoutée aux procédures décrites ci-dessus, explique que, dans le Livre d'Or publié par SOLDIS, il puisse apparaître, en dépit des nombreuses vérifications effectuées, des manques soit dans les mentions MPF, soit dans les décorations attribuées.

**C'est aussi pourquoi il était important de rappeler, à travers le Livre d'Or et le Monument des disparus, la mémoire de ces soldats français qui ne sont pas revenus de cette guerre, « ni morts, ni vivants », mais ont tous servi la France.**



**Discours de Mme la Secrétaire d'Etat Patricia MIRALLES  
prononcé à PORT- VENDRES, le 5 décembre 2023,  
pour la Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France »  
pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie**

Il y a désormais 20 ans que, chaque 5 décembre, la République rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie, y compris ceux tombés après le cessez-le-feu du 19 mars 1962, car l'élan meurtrier de la guerre ne s'est pas arrêté ce jour-là. La République rend hommage aux plus de vingt-trois mille morts pour la France. Elle rend aussi hommage à tous ceux qui ont combattu, au presque un million et demi d'hommes envoyés se battre en son nom entre 1954 et 1962.

**Nous disons ainsi à tous ceux qui étaient leurs proches que la Nation ne les oublie pas. Qu'elle n'oublie ni le sacrifice de ceux qui ne sont pas revenus, ni la peine de ceux qui restent.**



A partir de 1954, une nouvelle génération connaissait une nouvelle guerre qui, si elle n'en portait pas encore le nom, a durablement imprimé sa marque sur notre époque et fracturé nos sociétés, des deux côtés de la Méditerranée. Dans l'espérance collective d'une société promise aux progrès étourdissants des Trente Glorieuses, des destins individuels se brisaient ; ceux des hommes et des femmes qui sont morts en Afrique du nord, sur ce sol étranger pour certains ou familier pour d'autres.

Nous nous rappelons de ces jeunes gens appelés du contingent qui ont fêté leurs 20 ans dans les casernes d'Oran, en patrouille dans les Aurès ou sur la poussière d'une piste, quelque part en Kabylie. De ceux plus âgés qui avaient été des combats contre l'occupant nazi ou qui s'étaient engagés en Indochine.

De ceux qui avaient grandi dans les villes ou dans les exploitations agricoles du nord de la métropole ou du Constantinois.

Nous nous rappelons aussi des Harkis et des autres membres des formations supplétives qui, après avoir payé un lourd tribut au conflit, ont vécu avec leurs familles une histoire douloureuse, tissée d'abandon et d'oubli. Après la guerre, ils ont découvert la France sur les quais des ports où ils ont débarqué puis, trop rapidement, ils ne l'ont plus connue que dans ses camps, pendant trop longtemps.

Nous nous rappelons également toutes les victimes des attentats et des exactions qui ont eu lieu avant comme après les accords de cessez-le-feu. Et, bien sûr, nous pensons à tous ceux qui ont disparu, engloutis dans la déchirure béante ouverte par la guerre. Ils étaient maires, commerçants ou agriculteurs, institutrices ou professeurs. Il reste d'eux le souvenir inscrit dans la mémoire des vivants, celui d'un avenir fauché, d'un amour disparu, d'une espérance éteinte.

**Parmi les disparus, nous n'oublions pas les militaires. Ils sont nombreux, partis en mission, à ne jamais être revenus. Comme aspirés par la nuit ou le désert. Les noms de 652 d'entre eux sont gravés en lettres d'or sur le monument qui nous entoure. Je l'ai inauguré l'année dernière, 30 août, à l'invitation de l'association SOLDIS Algérie qui a porté le projet et que je remercie une fois encore pour son action au long cours en faveur de la sauvegarde de la mémoire des militaires disparus en Algérie. Il y a eu, en cette journée d'été, une émotion très forte que j'aimerais rappeler. Cette émotion, elle tenait au statut des soldats qui sont honorés ici. A l'incertitude même qui entoure le statut du disparu. A l'espoir de l'attente, un espoir sans avenir, que seul le temps, laborieusement, érode puis efface à jamais. Au deuil impossible mais qui s'impose finalement. Aux questions qui restent sans réponse... Alors, à défaut de pouvoir apporter les réponses qui reconfortent, ce monument, ses pierres et ses lettres préservent le souvenir des disparus. (suite page 12)**



  
**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE  
AUX « MORTS POUR LA FRANCE »,  
PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE  
ET LES COMBATS DU MAROC ET DE  
LA TUNISIE, AUX RAPATRIÉS D'AFRIQUE  
DU NORD, AUX PERSONNES DISPARUES  
ET AUX VICTIMES CIVILES**

**5 DÉCEMBRE 2023**

**5 DECEMBRE**





2023 alberette@live.fr by Christiane FLEURET



er by Christiane FLEURET



2023 alberette@live.fr by Christiane FLEURET



## Suite du discours de Mme MIRALLES....

Il est un hommage qui ne prend jamais fin, un mémorial éloquent du souvenir qui persiste et de la reconnaissance des sacrifices passés. Toutes et tous sont morts en Algérie, au Maroc ou Tunisie, sur ce sol qu'ils connaissaient ou qu'ils ont découvert, dans l'aube blême des combats, dans la journée accablée d'un soleil qui pesait sur la terre, ou dans la nuit d'une embuscade, le 26 mars ou le 5 juillet 1962, à une date figée dans la mémoire collective ou bien à une autre, oubliée, sauf de leurs proches. Et puis, les combats prenant fin, il y a les souffrances d'un million de rapatriés. Pour eux, après la déchirure, c'est le déchirement du déracinement, de l'exode, de l'exil pétri du souvenir d'une première vie effacée.

Il n'est pas un rapatrié qui ne se souvienne des odeurs et des couleurs de l'Algérie. De la maison des parents, du commerce où l'on avait ses habitudes, du voisin avec lequel on s'amusait, de l'école du village ou du quartier dans laquelle, sur le bois poli des chaises d'écolier, se réunissaient des Arabes, des Berbères, des Européens. Des chrétiens, des musulmans ou des juifs. Les rapatriés ont toujours partagé leur quotidien avec ces populations, même si République ne les avait pas reconnus égaux.

Ils étaient tous profondément attachés à cette terre qui les avait accueillis et nourris. Il régnait, pas toujours ni partout, mais souvent, une atmosphère laborieuse paisible qui laissait penser à la possibilité d'une vie en harmonie entre les hommes et les communautés. Ils sont nombreux à avoir débarqué ici, à Port-Vendres, dans ce port depuis lequel, huit ans durant, les soldats s'engageaient dans le chemin inverse. Ils sont arrivés à bord de l'El Mansour, de l'El Djezaïr, du Manuel Campo et de bien



d'autres bateaux à vapeur ou petits chalutiers. Ils se sont installés dans toute la région, au Moulin à Vent, à Nice, à Montpellier ou à Avignon. Lorsqu'ils trouvent un toit, souvent avec difficulté, souvent dans de vastes ensembles construits dans l'urgence et l'empressement, il leur faut alors bâtir une nouvelle vie dans laquelle, malgré les années et les efforts, la nostalgie, cette « douleur qui revient », comme l'avaient bien compris les Grecs qui inventèrent le mot, s'immisce malicieusement, en silence. Aucun n'a jamais pu oublier la terre de son enfance. Ces souvenirs, ce sont les leurs, ils leur appartiennent et j'insiste sur le fait que rien, ni personne, aucun anachronisme ni jugement rétrospectif, n'est en droit de les leur ôter.

Il y a désormais 20 ans que, chaque 5 décembre, la République rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Hommage tardif voulu par un président de la République qui connaissait le prix de cette guerre. Le monument du quai Branly qu'il inaugura il y a 21 ans est devenu le mémorial de toutes les mémoires nationales qui s'y rapportent. Aujourd'hui encore, plus de 61 ans après la fin du conflit, l'héritage de la guerre d'Algérie est marqué des souffrances qu'elle a créées comme des passions qu'il suscite. Il reste des blessures encore lancinantes sous des cicatrices difficilement refermées. L'année du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie a permis des avancées dans l'apaisement des mémoires partagées. Comme l'a rappelé le Président de la République, c'est un chemin que nous devons continuer de parcourir, et pour cela, il nous faut regarder l'histoire en face et servir la vérité, sans rien effacer, ni oublier.

Il y a, avec nous aujourd'hui, plusieurs jeunes, des adolescents. Je tiens saluer à leur présence, car, sans eux, cette cérémonie ne serait pas tout-à-fait la même. Nos gestes n'auraient pas la même grandeur ni nos mots la même valeur. Eux n'ont pas connu la guerre d'Algérie, ils ne portent ni sa marque ni ses stigmates.

Je l'ai dit le 19 mars, je le répète aujourd'hui car notre mission reste la même. Nous avons l'obligation de léguer à notre jeunesse une mémoire qui ne soit pas la réplique des souffrances d'hier, ces souffrances qu'un médecin nommerait « chroniques » et un poète « lancinantes » ; deux façons de dire qu'elles durent encore aujourd'hui.

Nous devons leur transmettre la mémoire, dans son extrême complexité, mais sans transmettre les passions malignes d'alors. Chercher l'apaisement des mémoires, des consciences et des peuples, cela veut dire ne pas entretenir les antagonismes. Chercher l'apaisement, c'est accepter de regarder l'histoire en face, sans ingénuité, avec sincérité et honnêteté.

C'est donc reconnaître que les victimes de la guerre d'Algérie sont honorées le 19 mars, le 25 septembre et le 5 décembre. Aucune de ces commémorations n'est plus légitime ou plus importante qu'une autre. Aucune ne sera effacée, car ce serait rouvrir des plaies que nous avons mis tant temps à panser. La guerre d'Algérie croise les destins des hommes et des nations. Elle enchevêtre les drames individuels et collectifs. Son histoire est complexe, sa mémoire est plurielle ; ces trois journées l'expriment. Trois journées pour une même guerre, qui disent que certaines mémoires sont encore à vif et que nous devons, inlassablement, continuer à les apaiser.

Vive la République ! Vive la France !

# Merci, madame la ministre !

Au lendemain de la cérémonie du 5 décembre à PORT- VENDRES, le président de SOLDIS a adressé un courrier de remerciements à Mme Patricia MIRALLES, Secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire

*« Je tiens à vous remercier, au nom de tous les membres de SOLDIS et des familles de disparus, dont une d'entre elles avait fait le déplacement depuis la région de SAINT-ETIENNE.*

*Votre geste, en venant à PORT-VENDRES, comme votre discours lors de cette très belle cérémonie, a témoigné de cette reconnaissance de la Nation, que tous attendaient depuis si longtemps. L'empathie dont vous avez fait preuve à propos du drame de la disparition a en outre apporté un véritable soulagement à tous ceux qui ont souffert de ce drame. »*

Merci aussi à tous les jeunes qui étaient présents à cette cérémonie et notamment à ceux de la classe de Défense de 3ème du Collège de Port-Vendres qui se sont présentés avec fierté et se sont exprimés avec clarté et conviction, grâce au travail accompli sous la direction de leur professeur.

Ils sont l'avenir de notre mémoire



Pour visionner la video de la cérémonie

<https://youtu.be/0sj3nMajMvQ>

## NOUVELLES DIVERSES

### Assemblée générale du GRFDA



Nos amis du Groupe de Recherche des Français Disparus en Algérie (GRFDA), présidé par Mme DUCOS-ADER, ont tenu leur assemblée générale annuelle à Aix-en-Provence, dans les locaux du CDHA, le 2 décembre 2023.

Au cours de cette réunion, le projet « GRAINES DE MEMOIRE » a été présenté dans le détail aux participants, par M. Christophe GUERIN, responsable de la société TRIANGULAIRE, chargée de réaliser le projet dont une première application devrait être opérationnelle au début de l'année 2024.

A l'issue de l'AG, une conférence ayant pour thème « Les Archives de la guerre d'Algérie » a rassem-

blé les historiens Pierre VERMEREN, Jean Jacques JORDI et Guy PERVILLE.

Jean-Jacques JORDI a notamment rendu compte des travaux de la commission franco-algérienne d'historiens dont la 3<sup>ème</sup> session venait de se tenir à Constantine.



Les parachutistes du 14<sup>o</sup> RCP en Algérie—Editions MEMORABILIA

Dans le dernier livre qu'il vient de publier, Patrick-Charles REAUD évoque brièvement, notamment grâce aux informations données par SOLDIS à l'auteur, la tragique disparition du parachutiste Maurice DARMESIN, égaré sur une piste alors qu'il conduisait un mulet chargé de matériel et de paquetages.

Dans un ouvrage récent, publié sous l'égide de la FMGA-CMT, de l'UNC et du Souvenir Français (dont le président Serge BARCELLINI signe la préface), l'auteur, après avoir longuement décrit les déchirements de l'armée française au cours des deux dernières années de la guerre d'Algérie, évoque le dossier des militaires français portés disparus.

Il souligne notamment le travail accompli par SOLDIS pour combler le déficit mémoriel et historiographique de ce dossier et appelle l'attention sur l'érection du Monument élevé à la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie.

Algérie 1960-62—L'armée française dans la tourmente de Frédéric MEDARD aux Editions SOTECA

### LA COMMISSION FRANCO-ALGERIENNE

Cette commission, mise sur pied en avril 2022, comprend cinq historiens de chacun des deux pays. M. Benjamin STORA préside la délégation française.

Les autres représentants français sont les historiens Jacques FREMEAUX, Jean-Jacques JORDI, Tramor QUEMENEUR, ainsi que Mme Florence HUDOWICZ, conservatrice du patrimoine.

Ayant opté pour un travail chronologique, la commission se penche actuellement sur la période allant de 1830 à 1914. Il faudra donc attendre encore un peu pour arriver à la période de la guerre d'Algérie et pouvoir peut-être accéder un jour aux archives algériennes susceptibles de contenir des informations sur les militaires français portés disparus entre 1954 et 1962.

Dans cette perspective, et en attendant de pouvoir apporter son expertise spécifique, SOLDIS a d'ores et déjà présenté quelques pistes de recherches, concernant notamment les militaires français portés disparus au cours de leur captivité au Maroc et en Tunisie, secteurs à l'abri des combats et où il est vraisemblable que les autorités de l'Armée de Libération Nationale (ALN) ont fait tenir à jour, par leurs unités, des journaux de marche enregistrant les grands événements, tels que les jugements et les exécutions de soldats français qui ont été fusillés en captivité.

## Activités de SOLDIS

**Le 27 septembre**, le président de SOLDIS était à CLERMONT-FERRAND pour y prononcer, à l'invitation de la délégation départementale de l'ASAF et de l'ANFANO-MA du Puy-de-Dôme qui recevait dans les locaux de la Maison des Rapatriés, une conférence sur les militaires français portés disparus en Algérie.



Le général FOURNIER en compagnie de la famille JABOULAY

**Le 28 septembre**, répondant à l'invitation de la déléguée départementale du SOUVENIR FRANCAIS de la Loire, la même conférence était présentée à SAINT-ETIENNE, dans les locaux de la maison de l'Armée, en présence du Préfet, du délégué militaire départemental et d'une nombreuse assistance, dont faisait partie la famille de René JABOULAY, porté disparu le 14 avril 1958.

**Le 07 novembre**, le général FOURNIER, accompagné par le général Pascal VINCHON, vice-président de SOLDIS, répondait à l'invitation du président de l'UNC des Yvelines qui tenait son assemblée générale à MAULE (78), à l'issue de laquelle il prononça un exposé sur les militaires français portés disparus en Algérie.

A cette occasion, l'UNC 78 remet un chèque à SOLDIS au profit du Monument aux militaires portés disparus.



**Le 16 novembre**, l'Association SOLDIS tenait son assemblée générale annuelle dans les locaux aimablement mis à sa disposition par l'UNC nationale, à son siège, à Paris. Occasion, pour SOLDIS, de rencontrer quelques adhérents et de présenter son bilan de l'année, dont le compte rendu fait l'objet d'un envoi séparé aux adhérents.



**Enfin, le 5 décembre**, le général FOURNIER était aux côtés de Mme MIRALLES, à PORT- VENDRES, pour la cérémonie d'hommage national aux morts pour la France durant la guerre d'Algérie.

# Le Prix Clara Lanzi 2023 à SOLDIS-ALGÉRIE



Article paru dans le Bulletin d'automne 2023  
du SECOURS DE FRANCE  
et reproduit avec son aimable autorisation.

## “Vous avez réparé une injustice.”

L'émotion était, une fois encore, au rendez-vous annuel du Secours de France, pour la remise du Prix Clara Lanzi, dans la grande salle de projection de l'ASIEM, dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. On y honorait, ce 28 juin 2023, une jeune institution, dont la valeur, pour se révéler, n'avait pas attendu le nombre des années : SOLDIS-ALGÉRIE.

© Photos des pages 4 à 7 : Bondroit Indo éditions

S'adressant à son Président et fondateur, le général Henry-Jean Fournier, Jean-Marie Schmitz, Président du Secours de France, rappelait que c'était le 1<sup>er</sup> novembre 2014, sombre soixantième anniversaire, s'il en est, que vous avez constitué l'association SOLDIS pour retrouver la trace des militaires français disparus, durant la guerre d'Algérie, entre le 1<sup>er</sup> novembre 1954 et le 5 juillet 1962.

Faire en sorte que leur soit rendu l'hommage dû à ceux qui ont sacrifié, au service de notre patrie et pour une cause qui en valait la peine, leur liberté et, pour la plupart, leur existence, après avoir enduré de terribles souffrances, est une œuvre de justice,

La chappe de plomb de l'Histoire, ajoute-t-il, toujours écrite par les vainqueurs, même si ceux-ci, défaits militairement, ne l'ont été que politiquement, les a ensevelis dans un oubli plus ou moins honteux, sinon réprobateur...

C'est le grand mérite de SOLDIS d'avoir réparé cette injustice et permis à des familles qui, depuis tant d'années, n'ont pu faire leur deuil d'un parent ou d'un proche qui, selon vos propres termes, n'était ni mort ni vivant, de se sentir enfin informées, soutenues et associées à l'hommage qui lui est rendu,

Grâce à un sens aigu de l'organisation et une inlassable opiniâtreté, vous avez su mobiliser, avec l'aval des Pouvoirs Publics, bon nombre de personnalités civiles et militaires, d'associations dont certaines prestigieuses, et de particuliers.

### 652 noms gravés sur 12 plaques de marbre

Le Secours de France, rappelle-t-il, fait partie de ces fidèles. Dès 2015, nous avons sollicité la générosité de nos donateurs – dont certains étaient directement concernés –, pour accompagner votre entreprise ; une entreprise délicate, exigeant rigueur, précision et doigté, s'agissant de sujets aussi douloureux...



Secours  
de France 4

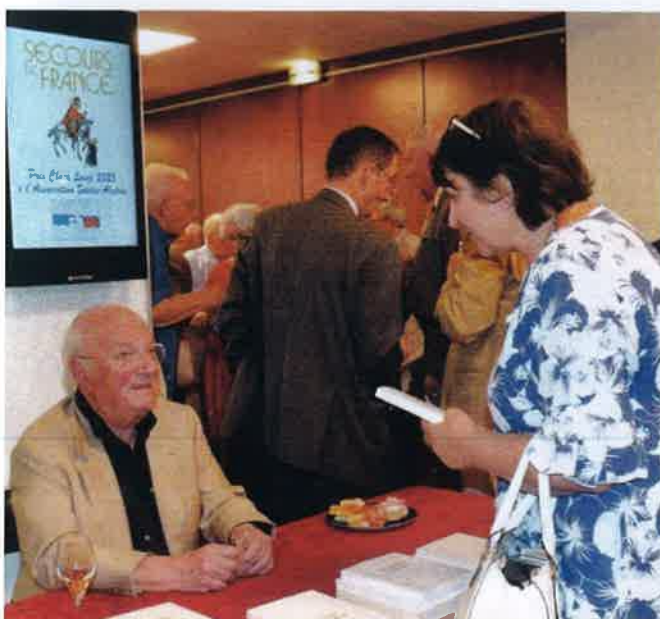


Au terme de ces longues années, SOLDIS a pu établir la liste de ces militaires disparus ; 652 noms gravés sur 12 plaques de marbre au cœur de la Redoute à Port-Vendres. Pour chacun d'entre-deux, une fiche individuelle a été établie rendant compte de leur identité, de leurs états de service et des circonstances de leur disparition. La réunion de ces fiches a donné lieu à la création, en septembre 2022, d'un *Livre d'Or*, qui sort définitivement ce *régiment des disparus* de l'oubli de nos contemporains. En menant à bien votre mission vous avez consolé ceux qui pleuraient ces soldats que vous avez honorés et auxquels vous avez permis de bénéficier des funérailles dues à nos morts lors d'une messe de Requiem, célébrée à Port Vendres le 29 août, la veille de l'inauguration du monument national.

### **“Qu'ils ne soient pas jugés sur une basse intrigue...”**

En conclusion, le Président du Secours de France rappelle que l'on commémore, cette année, le cent-cinquantième anniversaire de la naissance de Charles Péguy ; il évoque les deux dernières strophes du poème *Ève* qui auraient pu être écrits pour ceux auxquels SOLDIS a consacré tant d'efforts,

*Mère voici vos fils et leur immense armée.  
Qu'ils ne soient pas jugés sur leur seule misère.  
Que Dieu mette avec eux un peu de cette terre.  
Qui les a tant perdus et qu'ils ont tant aimée...  
Mère, voici vos fils qui se sont tant perdus.  
Qu'ils ne soient pas jugés sur une basse intrigue.  
Qu'ils soient réintégrés, comme l'enfant prodigue.  
Qu'ils viennent s'écrouler entre deux bras tendus.*



Bernard Lherminé, avocat, qui fut président de la Corpo de Droit d'Alger, signe son livre *Mémoires d'exil*.

### **Le général Fournier : honte et colère**

Dans sa réponse, le général Fournier exprimait sa fierté, en souvenir de M<sup>lle</sup> Clara Lanzi, de s'inscrire dans la lignée de ceux qui, avant SOLDIS, avaient reçu ce prix.

En deux mots, il rendait compte de ses motivations : la honte et la colère.

*La honte*, en tant qu'officier français, de découvrir que des soldats français avaient pu être abandonnés à leur sort, bien que l'on puisse admettre que des combattants soient portés disparus au cours d'une guerre ; c'est un des risques du métier.

*La colère* a ensuite pris le pas sur la honte “quand j'ai découvert qu'aucune autorité officielle n'était en mesure de donner le nombre exact et, encore moins, le nom de ces disparus.”

Le gouvernement (quel qu'il soit) lorsqu'il était questionné, de manière récurrente, par des parlementaires mobilisés par les familles, se contentait de répondre qu'il y avait eu *entre 500 et 1 000 militaires disparus*,

### **Dans une armée où l'on compte jusqu'aux chaussettes...**

Ainsi, ironise -t-il, dans une armée où, du matin au soir, on compte même les chaussettes, on ne pouvait donner le compte exact de soldats que l'on avait envoyés combattre pour la France et qui n'étaient pas revenus... alors qu'au lendemain de la guerre, il manquait, selon les approximations officielles, entre un et deux bataillons.

Et puis, bien sûr on ne savait rien de ce qui leur était arrivé. ▶



Aux côtés du major Abdelkader Kenane, Prix Clara Lanzi 2022, sa fille Nadia (médecin-colonel du Service de Santé des Armées) et M<sup>me</sup> Myriam Hafi, ancienne du Service de Formation des Jeunes en Algérie.

## ► Le Prix Clara Lanzi 2023 à SOLDIS ALGÉRIE

### La question des Harkis...

Devançant les interrogations de la salle, le général Fournier évoquera le problème de la disparition des Harkis et des autres supplétifs de notre armée, avant et après l'indépendance. Il reconnaîtra l'impossibilité, pour le moment, d'obtenir des informations fiables sur leur sort, ajoutant : *"J'ai consacré dix ans de ma vie pour retrouver la trace des soldats français de l'armée régulière disparus ; il ne suffirait pas d'une vie pour rechercher celle des dizaines de milliers de ceux qui n'ont pas pu être rapatriés et ont été livrés à la vengeance du FLN."*

C'est là le drame de la disparition : on ne peut répondre à ces questions lancinantes :

Où est-il ? Est-il vivant ou mort ? S'il est vivant, où le garde-t-on prisonnier ? Souffre-t-il ? S'il est mort, comment est-il mort ? Où est son corps ? A-t-il reçu une sépulture décente ? Peut-on espérer retrouver son corps ?

Autant de questions qui laissent libre cours à l'imagination, alimentée par les images fournies par les témoignages de ceux qui, ici ou là, avaient retrouvé des corps, souvent sauvagement mutilés, parfois ridiculement mis en scène, toujours témoignant des souffrances endurées avant la mort, notamment dans la

période qui a suivi la signature des fameux accords, censés mettre fin à la guerre,

Ce 'travail de mémoire' entrepris par SOLDIS, ajoute-t-il, *"a pu être réalisé grâce au soutien que nous avons reçu de la part de nombreuses personnes qui ont manifesté le même engagement et la même générosité que ceux qui animaient Clara Lanzi et les fondateurs du Secours de France"*.

Tous ont estimé qu'il n'était pas admissible que rien n'ait été entrepris pour retrouver ces 652 militaires français disparus et leur donner la sépulture que mérite tout soldat mort pour la France,

Désormais leurs noms sont connus et tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier sont fiers de les avoir ainsi rendus à la mémoire nationale,

La liste de ces noms a été remise au Ministère des Armées et figure sur le site *Mémoire des hommes*. *"Leur histoire et celle de SOLDIS font l'objet du Livre d'or que nous avons publié. Leurs noms sont gravés à jamais dans le marbre et offerts à la vue de tous ceux qui passeront devant le Monument de Port-Vendres."*

Et se référant à Roland Dorgelès : *"Il ne faut pas les oublier. Dire seulement leur nom, c'est les défendre, c'est les sauver."*

*"Camarades de régiment, quand vous les retrouvez, parlez des morts, parlez-en librement, comme s'ils*



Malika Sorel, venue signer son livre *Les dindons de la farce*, et Jean Dionnot, responsable du site du Secours de France.



Barthélémy Vieillot, assistant réalisateur, son épouse et le général Pinard-Legry.



Le colonel Hogard, avec les deux filles du général Vanuxem.



Secours  
de France 6

étaient encore vivants. Ils ne mourront pas, tant que nous les aimerons.”

Ce qui fait écho aux deux vers de Péguy que cite, à son tour, le général :

*Que Dieu mette avec eux un peu de cette terre ;  
Qu'ils soient réinstallés dans la noble maison...*

### Le combat continue

“Ces vers, conclut-il, résument parfaitement l'objectif que nous poursuivons maintenant : nous voulons en effet rassembler les données ADN des familles des disparus, afin de constituer une base qui pourra être utilisée, le moment venu, lorsque des recherches pourront enfin être entreprises en Algérie.”

“Des exemples récents en Corée et en Indochine nous laissent en effet espérer qu'il y a une là une voie possible pour permettre à certains disparus de retrouver leur terre natale et y être dignement ensevelis.”

“Le combat n'est donc pas terminé, mais nous savons que nous pourrons compter sur tous ceux qui nous ont aidés jusqu'à présent, parmi lesquels je place votre association au premier rang.”

### Un douloureux mais éclatant salut

Avant les retrouvailles autour d'un verre, l'assistance suivit avec recueillement, sur l'écran, le dérou-

### ... et celle de la sculpture

Pour tous ceux qui s'inquiètent à juste titre – notamment les donateurs – de la mise en place de la sculpture prévue, “il me faut bien avouer que nous ne maîtrisons absolument pas le calendrier, qui a été profondément perturbé par les conséquences de la guerre en Europe centrale sur le coût des métaux et par quelques problèmes techniques que nous tentons de résoudre. L'objectif est inchangé, mais nous sommes contraints de continuer à faire appel à la générosité de tous. En attendant, le monument tel qu'il est aujourd'hui, se suffit à lui-même et permet à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir venir, à la façon d'un pèlerinage, pour honorer la mémoire de ceux qui n'ont jamais eu de tombeau. Une cérémonie aura d'ailleurs lieu le 30 août 2023, à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparition forcée.” (Général Fournier)



Grégoire Finidori, Conseiller (h) à la Cour de Cassation, dédicant son livre : *Un formidable système répressif.*

lement de la belle cérémonie qui, le 30 août dernier, Journée internationale des victimes de disparition forcée, présida à l'inauguration du Monument, dans le décor tourmenté de la Redoute à Port-Vendres.

À la suite du défilé, au son des marches militaires, dans le foisonnement des oriflammes et des étendards, sous un ciel sans nuage et le soleil, magnifique, du *Chant des Africains*, la Sonnerie aux Morts retentissait comme un douloureux mais éclatant salut aux 652 soldats disparus de la guerre d'Algérie. ■



De gauche à droite : le général Lebel, le préfet Del Grande (secrétaire général de la Commission d'indemnisation des Harkis), le général Fournier, Mohamed Baziz (Inspecteur de l'Éducation Nationale) et Mohamed Haddouche (secrétaire général d'AJIR pour les Harkis).



Une image du film de la cérémonie d'inauguration du monument de Port-Vendres : dépôt de gerbe par Patricia Mirallés, Secrétaire d'État aux Anciens Combattants.

